Les 4 du Havre : RELAXÉS !

Voir notre précédent article : http://tendanceclaire.npa.free.fr/article.php?id=573

Un gros rassemblement de 4000 militants de la CGT 76 (3000 selon la police et 5000 selon la cégète), en présence de FO, Solidaires et la FSU, a été organisé ce matin devant le palais de justice du Havre, en présence de Thierry Lepaon, pour obtenir la relaxe de 4 militants CGT. Le tribunal correctionnel a rendu son jugement en début d'après-midi sur le cas de quatre responsables de l'union syndicale havraise qui encouraient des peines de prison avec ou sans sursis et des amendes pour deux affaires distinctes.

La première affaire remonte à septembre 2013. Lors d'une manifestation contre la réforme des retraites, des militants avaient collé des affiches sur les vitres de la permanence de la députée socialiste Catherine Troallic et, surtout, retiré et conservé sa plaque de parlementaire. Pour ces actes, le parquet avait réclamé en février dernier une peine de prison avec sursis et 300 euros d'amende pour "vol et recel".

Les camarades sont cependant condamnés pour les faits de recel mais dispensés de peine.

La seconde affaire concerne des faits qui se sont produits en janvier dernier lors d'un conflit social à la société de courtage en assurance SPB. Un huissier venu prendre des photos aurait, selon l'accusation, été bousculé et ses dossiers jetés dans le feu de palette qui avait été allumé par les camarades. Pour ces faits, le parquet a réclamé 6 mois de prison ferme et 500 euros d'amende.

Les syndicalistes ont donc été relaxés mais le défenseur des salariés CGT de Seine-Maritime a dit, dans un discours après le jugement, que le parquet allait très certainement faire appel. La CGT et les autres syndicats se tiennent prêts pour un autre rassemblement.

Le NPA du Havre et de Rouen était venu en nombre et tous drapeaux déployés. C'était d'ailleurs le seul parti visible. Une délégation des Jeannette (biscuiterie de Caen),

actuellement en lutte pour garder leur usine et leurs emplois, était présente. Quelques très bonnes interventions sont passées avant l'entrée des 4 au tribunal, notamment celle d'un inspecteur du travail qui a redit la différence de traitement par la justice bourgeoise des actes de délinquance supposée ou non selon que cela concerne les patrons ou les travailleurs et de citer l'exemple de ce que coûte seulement à un patron un membre arraché par une machine : 5000€, alors que pour un attaché-case supposément jeté sur un feu de palette ou une plaque de députée confisquée parce que ladite députée ne fait pas le travail pour lequel elle a été élue, un procureur haineux est capable de requérir 6 mois de prison ferme !

Alors, nous disons bravo aux 4 du Havre, bravo à la CGT et aux autres syndicats présents aujourd'hui en solidarité et plus que jamais nous redisons avec eux la nécessité d'interdire toute mesure visant à criminaliser l'activité syndicale et l'urgence d'une loi d'amnistie qu'un certain Hollande avait promis lors de sa campagne.

Mais nous ne nous berçons pas d'illusions : c'est par la lutte que nous l'imposerons et aucun gouvernement bourgeois de droite ou de gauche ne le fera à notre place.

Damien Lanchron, le 31 mars 2014